



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ETC. PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE. LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI IN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

MC MICHEL CAYRE ARCHITECTE DESA INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE N°030286 +33 (0) 6 47 65 94 64 +33 (0) 9 67 00 82 79 MAIL: creal-architecture@orange.fr ORDRE DES ARCHITECTES 15 Avenue des Tilleuls - 94 320 - THIAIS 3 Avenue des Landes - 47 310 - ROQUEFORT (AGEN) 111 Rue de Kater - 33 000 - BORDEAUX	LIEU DE LA CONSTRUCTION : Département des LANDES (40) Lesperon - 40 260 4200 Rte du Souquet, Section D - Parcelle 80,82 - 242 395 m² MAÎTRE D'OUVRAGE : M. Jean-michel LAMOTHE - SCEA LAGRAVE, Ferme Boucaou OPERATION : CONSTRUCTION DE SERRES AGRICOLES Plan du projet	Echelle : 1:2500 N° de projet : 23 031 Date: 16/06/2026	APPROBATION CLIENT	PC 05
--	---	--	--	---------------------------------